

NOVEMBRE 2021

lesclesdelabanque.com

CHOISIR UN
**VÉHICULE
VERT**



CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Maya Atig
Imprimeur : Concept graphique,
ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : novembre 2021

SOMMAIRE

Quel budget pour mon véhicule ?	4
Pourquoi choisir un véhicule propre ?	6
Comment reconnaître un véhicule propre ?	8
Quels financements peut-on me proposer ?	10
Quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?	14
Quelles autres solutions pour mes déplacements ?	18
Quels comportements d'éco-conduite ?	20
Les points clés	23
Les 7 éco-gestes	24

Introduction

Si les véhicules proposés sont de moins en moins polluants, certaines villes imposent de plus en plus des restrictions de circulation (vignette Crit'Air, interdiction des diesels à Paris en 2024...).

Comment choisir au mieux ? De quelles aides ou financements pouvez-vous bénéficier ? Chacun de nous peut participer à l'effort collectif en choisissant au mieux son mode de transport et en adaptant ses comportements. Ce guide vous aide à faire le point.

Quel budget pour mon véhicule ?

Le budget pour un véhicule ne se résume pas à son **prix d'achat**. Il faut aussi y ajouter les **coûts de carte grise**, d'**assurance**, d'**entretien**, de **carburant**, de **stationnement**... Le choix entre occasion et neuf déterminera en grande partie votre budget.

Il importe avant tout de choisir un véhicule qui aura le droit de rouler et qui conviendra à vos besoins : longs ou courts trajets, professionnels ou personnels, quotidiens ou occasionnels...

La question de la location mérite d'être posée en fonction de l'usage que vous en aurez.

Pourquoi choisir un véhicule propre ?

Afin de **contribuer à limiter les problèmes de santé publique liés à la pollution**, les véhicules disposent tous désormais d'une **vignette Crit'Air** (certificat qualité de l'air qui classe les véhicules en fonction de leur niveau de pollution). La classe de la vignette (de 1 à 5) dépend de la catégorie et de la date de mise en circulation du véhicule. Sont concernés les deux-roues, tricycles, quadricycles à moteur, les voitures, les véhicules utilitaires légers, les poids lourds, les autobus et autocars. En cas de pic de pollution, une **circulation différenciée** est imposée en fonction de la vignette.

Si choisir un véhicule propre est **bon pour la planète, cela peut aussi s'avérer intéressant côté finances**.

L'État encourage en effet un tel choix par diverses mesures incitatives (voir page 14) et les établissements bancaires proposent différents financements adaptés dans leur gamme commerciale.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les aides et financements car si un véhicule décarboné est plus cher à l'achat, les différents avantages participent à rapprocher son prix de celui d'un véhicule classique.

Comment reconnaître un véhicule propre ?

L'étiquetage énergie du véhicule pourra vous aider. 7 classes spécifient les niveaux d'émissions de CO₂ d'un véhicule neuf.

A chaque classe correspond une lettre (de A à G, A étant le moins polluant) et une couleur (vert, jaune, orange, rouge). Selon sa motorisation, un véhicule peut utiliser l'énergie fossile (essence, gazole, super-éthanol E-85, GPL), l'énergie électrique et l'énergie hybride (combinant électrique et fossile).

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) **propose une calculette** sur <https://carlabelling.ademe.fr/> pour vous permettre de comparer les véhicules sur les critères du bonus écologique, de la consommation d'énergie, des rejets de CO₂ et des polluants réglementés...



Chaque année, l'ADEME publie son palmarès ; il comporte les véhicules correspondants aux 10 premières valeurs d'émissions de CO₂.

Quels financements peut-on me proposer ?

En plus d'un apport personnel (épargne, reprise de votre ancien véhicule...), vous pouvez compléter votre financement par un crédit, avec parfois des offres préférentielles, à moins que vous optiez pour un financement locatif.



Même si vous disposez de la totalité des fonds nécessaires, pensez à garder une partie de votre épargne afin de faire face aux imprévus.

Différents financements traditionnels peuvent vous être proposés après analyse de votre capacité de remboursement : **crédit personnel, crédit affecté** (à l'achat d'un véhicule en concession par exemple) ou encore un **financement locatif - location longue durée (LLD)** ou **location avec option d'achat (LOA)**. Cette formule consiste pour la banque à acheter un véhicule que vous choisissez ou qu'elle commande selon vos souhaits, puis à vous le louer (entretien inclus) sur une durée de 2 à 5 ans.

Un **prêt à taux zéro** (« prêt à taux zéro mobilités ») pourrait être mis en place prochainement (loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique...).

Pour aider les ménages à acquérir un véhicule peu polluant, le gouvernement a mis en place un nouveau microcrédit en 2021, le « **microcrédit véhicules propres** ». Il est cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion.

Son montant varie selon les ressources de l'emprunteur et est plafonné à 5 000 €. Il est assorti d'un taux d'intérêt fixé par la banque prêteuse, généralement compris entre 1,5 % et 4 %, mais n'engendre pas de frais de dossier. Il peut être remboursé sur une durée maximale de 5 ans et est garanti par l'État à hauteur de 50 %.

Neuf ou d'occasion, le véhicule doit, soit avoir un moteur électrique ou hybride rechargeable, soit un moteur thermique qui bénéficie d'un certificat qualité de l'air Crit'Air 1, c'est-à-dire les véhicules essence immatriculés depuis le 1^{er} janvier 2011 dont le taux d'émission de CO₂ est inférieur ou égal à 132 g/km, ainsi que les deux-roues, les trois-roues et les quadricycles à moteur électrique.

Pour faire une demande, vous devez vous adresser à un service d'accompagnement social.

Quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?

Vous pouvez bénéficier d'un **bonus écologique** et d'une **prime à la conversion**. Et ces aides de l'État sont cumulables avec les aides proposées par les collectivités locales (communes, départements, régions).

Les conditions d'attribution de la **prime à la conversion** évoluent régulièrement. Au 1^{er} juillet 2021 :

- la prime à la conversion est réservée aux véhicules dont le coût d'acquisition est inférieur à 60 000 € TTC et émettant moins de 50 g CO₂/km,
- la prime est réservée aux ménages dont le revenu fiscal de référence par part est inférieur ou égal à 13 489 €,
- le montant de la prime est de 5 000 € maximum, en fonction de la catégorie du véhicule acquis ou loué, et de votre revenu fiscal de référence par part.

La prime à la conversion fonctionne aussi pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Pour tester l'éligibilité de votre véhicule et réaliser les démarches, rendez-vous sur www.primealaconversion.gouv.fr.



à savoir

**UN CRÉDIT D'IMPÔT,
DES AIDES PUBLIQUES,
DES SUBVENTIONS
POUR L'INSTALLATION
À VOTRE DOMICILE DE
BORNES DE RECHARGE
ÉLECTRIQUE PEUVENT
VOUS PERMETTRE
DE VOUS ÉQUIPER
À MOINDRE COÛT.**

Le **bonus écologique** est une aide d'un montant maximum de 6 000 € (réduit à 5 000 € à partir du 1^{er} janvier 2022) pour l'achat d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion ou d'un véhicule hybride rechargeable neuf. Le dispositif s'applique dans les mêmes conditions aux véhicules pris en location longue durée.

L'aide est réservée aux véhicules électriques émettant moins de 20 g CO₂/km ou hybrides émettant de 21 à 50 g CO₂/km au plus.

Pour plus d'infos : www.jechangemavoiture.gouv.fr

Quelles autres solutions pour mes déplacements ?

Vous pouvez **louer votre véhicule** plutôt que de l'acheter. C'est une façon d'avoir un véhicule toujours bien entretenu et récent, c'est-à-dire aux normes et donc de moins en moins polluant. Vous pouvez également vous abonner à une société d'auto-partage (dans les grandes villes).

Pour que vos déplacements aient le moins d'impact possible sur l'environnement et le climat, vous pouvez également :

- **limiter vos déplacements** motorisés en optimisant vos trajets,
- **privilégier**, quand c'est possible, **le vélo ou les transports en commun** (l'employeur peut vous verser des indemnités kilométriques ou prendre en charge une partie de l'abonnement),
- **penser au co-voiturage**, en tant que conducteur comme en tant que passager (parlez-en à votre assureur)...



L'achat d'un véhicule électrique à deux ou trois-roues (scooter, vélo...) peut également ouvrir le droit au bonus écologique.

Quels comportements d'éco-conduite ?

Le style de conduite que vous adoptez a un impact fort sur la consommation d'énergie et sur la pollution engendrée par vos déplacements. Voici quelques suggestions d'éco-comportements de conduite ou « éco-conduite » :

- **respectez les limitations de vitesse**, y compris lorsqu'elles sont abaissées en cas de forte pollution,
- **privilégiez une conduite souple** plus économique à une conduite sportive en démarrant doucement et en anticipant les ralentissements,



- **coupez le moteur si vous restez à l'arrêt** plus de 10 secondes ou utilisez la fonction « éco » si le véhicule en est équipé,
- **n'abusez pas de la climatisation,**
- **vérifiez la pression des pneus** (rouler avec des pneus sous gonflés augmente la consommation de carburant),
- **vérifiez le bon état du véhicule** en effectuant des contrôles réguliers...

LES POINTS CLÉS

CHOISIR UN VÉHICULE VERT

- Le budget pour un véhicule ne se résume pas à son prix d'achat. Pensez entretien, énergie, usure, assurance, etc.
- Choisir un véhicule propre peut aussi être intéressant économiquement.
- Étiquetage énergie, calculatrice ADEME... peuvent vous guider dans votre choix.
- Votre banque peut vous proposer différents types de financements.
- Prenez connaissance des aides de l'État en faveur des véhicules à faibles émissions.

LES 7 ÉCO-GESTES

DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1 Privilégiez la consultation de vos comptes bancaires à distance** (Internet ou smartphone).
- 2 Optez pour les relevés de compte électroniques.**
- 3 N'imprimez que les documents indispensables,** en recto-verso de préférence.
- 4 Ne demandez un ticket** au distributeur automatique **qu'en cas de besoin.**
- 5 Privilégiez les paiements électroniques** (carte, virement...) plutôt que le chèque ou les espèces.
- 6 Conservez vos documents utiles** (contrats, relevés...) **en format électronique** plutôt qu'en papier.
- 7 Privilégiez les échanges par courrier électronique** plutôt que par lettre.

AVEC LES BANQUES FRANÇAISES ENGAGEZ-VOUS DANS
LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

RETROUVEZ TOUS
LES GUIDES
BANCAIRES POUR
LE CLIMAT SUR

lesclesdelabanque.com